



STAPS Bobigny, Université Paris 13

Bobigny, le 28 mars 2004

## Plate-forme de revendications de la coordination nationale.

- 1) Réécriture du projet de décret L 363
- 2) Clarification de l'offre du nombre de postes aux concours
- 3) Amélioration de l'encadrement dans les filières STAPS et dans les IUFM
- 4) Souhais relatifs au nouveau schéma LMD

1) RÉÉCRITURE DU PROJET DE DÉCRET L 363 modifiant l'article 43 du code de l'éducation, ce dernier doit contenir :

- > Le MJENRS (ministère de la jeunesse, l'éducation nationale, de la recherche et du supérieur) inscrit de plein droit les diplômes *professionnels et STAPS* ( *problème pour les diplômes ne comportant pas un domaine ou une mention ou une spécialité STAPS dans les maquettes LMD*), qu'il délivre sur les listes des diplômes professionnels au répertoire nationale de qualification professionnel (RNCP), permettent d'encadrer contre rémunération une APSA (activité physique et sportive et artistique).

Nous souhaitons de plus :

- > La définition d'un référentiel de compétences en matière de sécurité établi en concertation entre le MS (ministère des sports) et le MJENRS. Le MJENRS doit assurer la mise en oeuvre de l'apprentissage des compétences en matière de sécurité au cours de ses formations par rapport au référentiel défini en concertation avec le MS.

2) CLARIFICATION DE L'OFFRE DU NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS

Nous demandons :

- > L'identification, sur des bases objectives et vérifiables et en concertation avec une commission paritaire (ministère, syndicats, étudiants, ...), des besoins de créations de postes de titulaires en EPS (éducation physique et sportive) dans le secondaire.
- > La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement des enseignants d'EPS élaboré en concertation avec une commission paritaire sur des critères précis et vérifiables, avec un taux maximale de baisse de 10% d'une année sur l'autre. Le nombre de postes référent, pour la variation de moins 10%, est celui de 2003, soit 1330 postes.
- > Le rétablissement, dès 2004, du nombre de postes offerts en 2003 aux concours de recrutement de la fonction publique et notamment pour les enseignants d'APSA (CAPEPS).
- > L'annonce du nombre de postes offerts au concours doit se faire avant la clôture des inscriptions à ce dit concours.

### 3) AMÉLIORATION DE L'ENCADREMENT DANS LA FILIÈRE STAPS (74<sup>ème</sup> section de l'enseignement supérieur) ET DANS LES IUFM (instituts universitaire de formation des maîtres) :

Nous demandons :

- > La création de postes de personnels IATOSS, d'enseignants et d'enseignants chercheurs (74<sup>ème</sup> section) dans les composantes STAPS d'UFR, départements STAPS d'UFR et UFR STAPS permettant le respect des normes universitaires (SANREMO, ... ).
- > Le maintien des moyens alloués en 2004 aux IUFM pour la formation des enseignants d'EPS (PLC1 et PLC2).
- > Que soit affirmé la place dans les cursus STAPS des enseignements relatifs aux APSA, soit au moins un tiers des enseignements pratiques en Licence (Licence dans le schéma LMD).

### 4) SOUHAITS RELATIFS AU NOUVEAU SCHÉMA UNIVERSITAIRE LMD

(licence-master-doctorat) :

Nous souhaitons :

- > L'obtention dans les délais les plus brefs des résultats de la procédure d'habilitation des LMD en STAPS assortis de leur financement pour une mise en oeuvre effective.
- > La reconnaissance de domaine STAPS grâce à l'acceptation des conseils centraux des universités pour mettre en place ce domaine STAPS qui facilitera la lecture de l'offre de formation. Le ministère doit appuyer cette demande au près de la CPU et/ou des universités.
- > La définition d'un cadrage national des diplômes STAPS dans le système LMD, quitte à revoir certaines maquettes de certaines universités.
- > L'habilitation de formations de formateurs, c'est à dire de possibilité de poursuivre ces études au delà du grade de Licence, donc l'habilitation de maquettes masters STAPS (ou correspondants pour ceux qui ne souhaitent pas être sous l'appellation STAPS) et doctorats STAPS (ou correspondants pour ceux qui ne souhaitent pas être sous l'appellation STAPS).

Merci à Toulouse de nous avoir accueilli, et continuons ENSEMBLE !!!

Je propose dès septembre 2004 une coordination nationale sur les maquettes LMD après la fin des habilitations par le CNESER pour faire un point sur l'offre globale STAPS en France (ou correspondants pour ceux qui ne souhaitent pas être sous l'appellation STAPS).